

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, **mardi 16 octobre 2018 à 19h00**

Sont présents à cette séance :

Maire Monsieur Dany Quirion
Siège no 1 Monsieur Stéphane Quirion
Siège no 2 Madame Karine Champagne
Siège no 3 Monsieur Alain Carrier
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin
Siège no 6 Monsieur Charles Bolduc

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

- 14- Ouverture de la séance
- 15- Adoption de l'ordre du jour
- 16- Financement temporaire pour les travaux de réfection du rang 6 Sud.
- 17- Directive de paiement numéro 8
- 18- Demande de paiement de 50% du montant additionnel de l'architecte à l'entrepreneur Construction R. Bélanger
- 19- Demande de don du club de motoneigiste Beaux sentiers pour UN ponceau et son installation
- 20- Modification de la convention d'adhésion AccèsD affaires
- 21- Convention - Service de perception des comptes Desjardins
- 22- Cotisation annuelle 2018-2019 pour Vision Femmes
- 23- Formation des pompiers – programme d'aide financière
- 24- Suspension d'un employé
- 25- Court métrage dans le Petit Shenley
- 26- Installation du service Interac
- 27- Autorisation achat de timbres
- 28- Quote-part 2018 pour OMH
- 29- Renouvellement d'entente PSL (Défis Saint-Honoré)
- 30- Sablage du stationnement de l'église
- 31- Demande de gratuité de la Fabrique pour activité-bénéfice
- 32- Politique de dépôt pour la réservation du Centre multifonctionnel
- 33- Congé de décès
- 34- Périodes de questions
- 35- Levée de la séance

14- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

15- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-10-377 Il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour.

16- FINANCEMENT TEMPORAIRE POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG 6 SUD.

2018-10-378 **Considérant** que les travaux de réfection de la route du rang 6 Sud ont débuté ;

Considérant que le coût des travaux s'élève à 1 085 453,00 \$ dont la moitié (50%) est subventionnée par le Ministère des Transports ;

Considérant que le directeur général recommande au conseil d'effectuer une demande de financement temporaire de 1 085 000,00 \$ pour la durée des travaux afin d'amortir les coûts jusqu'au financement permanent ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Carrier, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour.

Que le conseil autorise le directeur général à effectuer une demande de financement temporaire de 1 085 000,00 \$ à l'institution financière de la Municipalité afin de défrayer les coûts des travaux de réfection dans le rang 6 Sud.

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tout document inhérent à la demande du financement temporaire.

17- DIRECTIVE DE PAIEMENT NUMÉRO 8

2018-10-379 **Considérant** les travaux exécutés par la firme Construction R. Bélanger inc. pour la construction du Centre multifonctionnel ;

Considérant que la firme Construction R. Bélanger inc. demande le paiement numéro 8 pour les travaux réalisés durant la période du 1^{er} septembre 2018 au 3 septembre 2018 qui correspond au certificat de paiement #7 ;

Considérant que la firme les Architectes Odette Roy et Isabelle Jacques, chargé du projet, recommande, après analyse, d'effectuer le paiement au montant de 109 392,96 \$ plus taxes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Charles Bolduc, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le paiement de 109 392,96 \$ plus taxes pour défrayer les coûts de la demande de paiement numéro 8 recommandé

par la firme les Architectes Odette Roy et Isabelle Jacques concernant la construction du Centre multifonctionnel.

18- DEMANDE DE PAIEMENT DE 50% DU MONTANT ADDITIONNEL DE L'ARCHITECTE À L'ENTREPRENEUR CONSTRUCTION R. BÉLANGER

2018-10-380

Considérant que le bureau des Architectes Odette Roy et Isabelle Jacques demandé à la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley des honoraires additionnels afin d'accompagner la Municipalité dans la finalisation du projet du Centre multifonctionnel ;

Considérant que le budget initial pour le suivi du chantier fut épuisé avant la fin des travaux, car ceux-ci se sont prolongés comparativement à ce qui était prévu ;

Considérant que la participation de la firme Architectes Odette Roy et Isabelle Jacques était nécessaire à la réalisation complète des travaux ;

Considérant qu'un montant de 5 000,00 \$ avant taxe a été attribué à la firme Architectes Odette Roy et Isabelle Jacques ;

Considérant ce qui précède, le conseil veut partager la facture avec la firme Construction R. Bélanger ;

En conséquence il est proposé par Monsieur Charles Bolduc, appuyé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley demande à la firme Construction Bélanger d'acquitter la moitié de la facture de 5 000,00 \$ plus taxes pour un montant de 2 500,00 plus taxes.

19- DEMANDE DE DON DU CLUB DE MOTONEIGISTE BEAUX SENTIERS POUR UN PONCEAU ET SON INSTALLATION

2018-10-381

Considérant que le Club de motoneigiste Beaux Sentiers se sont Club de motoneigiste Beaux Sentiers s'est aperçu qu'un ponceau était à refaire sur leur sentier ;

Considérant que le Club de motoneigiste Beaux Sentiers a besoin d'aide pour effectuer une réparation du ponceau déficient ;

Considérant que le Club de motoneigiste Beaux Sentiers a fait une demande de dons à la Municipalité pour fournir et installer un nouveau ponceau ;

Considérant que la motoneige est une activité récréative prisée dans la région et que la Municipalité veut soutenir ce type s'activité ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par monsieur Alaon Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise une donation d'un ponceau et l'installation de celui-ci par la Municipalité pour le sentier de motoneige.

20- MODIFICATION DE LA CONVENTION D'ADHÉSION ACCÈSD AFFAIRES

2018-10-382

Considérant que le service AccèsD affaires procède à des modifications du service afin de rendre celui-ci plus simple et plus complet ;

Considérant les nouveaux avantages du service :

- Intégration en un seul document, allégé, des conditions générales du service et des annexes des conditions spécifiques aux sous-services.
- Adhésion unique à l'ensemble des conditions et modalités applicables aux services et aux sous-services ainsi qu'à leurs fonctions.
- Plusieurs sous-services et fonctions offerts par défaut, sans changement à la tarification en vigueur.
- Nouveau mode de communication, par messagerie AccèsD Affaires, lors de modifications apportées à la Convention d'adhésion AccèsD Affaires et au Guide de l'utilisateur.
- Mise à jour du Guide de l'utilisateur.

Considérant l'utilité de ces nouveaux services pour le travail des employés ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Carrier, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte les modifications de la nouvelle convention d'adhésion AccèsD affaires et autorise le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité tout document inhérent à la convention.

21- CONVENTION - SERVICE DE PERCEPTION DES COMPTES

2018-10-383

Considérant que la Municipalité possède un service de perception des taxes à la Caisse, mais que les contribuables utilisent également pour la perception des comptes ;

Considérant que percevoir des taxes et, dans un même temps, d'autres types de comptes engendre une confusion dans le système comptable (CIM) de la Municipalité ;

Considérant que la Caisse est en mesure d'offrir un service pour la perception des comptes de la Municipalité ;

Considérant que la Municipalité désire utiliser ce service pour percevoir les sommes qui lui sont dues par ses contribuables afin d'éliminer la confusion dans le système comptable ;

En conséquence il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par monsieur Alain et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise que la Municipalité accepte la proposition de la Caisse pour son offre de convention de service de perception de comptes.

22- COTISATION ANNUELLE 2018-2019 POUR VISION FEMMES

2018-10-384

Considérant la demande de cotisation de Vision Femmes, organisme visant l'amélioration des conditions socioéconomiques des femmes de la MRC Beauce-Sartigan, Les Etchemins, Robert-Cliche et Nouvelle-Beauce ;

Considérant que le conseil municipal de Saint-Honoré-de-Shenley approuve la mission de Vision Femmes ;

En conséquence il est proposé par monsieur Charles Bolduc, appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le paiement de la cotisation annuelle pour la période 2018-2019 à l'organisme Vision Femmes.

23- FORMATION DES POMPIERS – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE

2018-10-385

Considérant que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;

Considérant que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

Considérant que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

Considérant que la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

Considérant que la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley prévoit la formation de 3 pompiers pour le programme Pompier I et/ou de 2 pompiers pour le programme officier non urbain au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

Considérant que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Beauce-Sartigan en conformité avec l'article 6 du Programme

En conséquence il est proposé par monsieur Alain Carrier, appuyé par monsieur Stéphane Qurion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley présente une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique.

Que la Municipalité transmette cette demande à la MRC Beauce-Sartigan.

24- SUSPENSION D'UN EMPLOYÉ

2018-10-386

Considérant l'article 211 du *Code municipal du Québec* « sous l'autorité du conseil ou du comité administratif », le directeur général est responsable de l'administration de la municipalité et à cette fin planifie, organise, dirige et contrôle les activités de la municipalité ;

Considérant l'article 212 du *Code municipal du Québec* « Dans l'application des articles 210 et 211 », le directeur général exerce notamment les fonctions suivantes ;

1° il assure les communications entre le conseil, le comité administratif et les autres comités, d'une part, et les autres fonctionnaires et employés de la municipalité, d'autre part ; à cette fin, il a accès à tous les documents de la municipalité et il peut obliger tout fonctionnaire ou employé à lui fournir tout document ou tout renseignement, sauf si celui-ci est, de l'avis du directeur du service de police, de nature à révéler le contenu d'un dossier concernant une enquête policière ;

2° il aide le conseil, le comité administratif ou tout autre comité dans la préparation du budget et, le cas échéant, du programme d'immobilisation de la municipalité et des plans, des programmes et des projets destinés à assurer son bon fonctionnement, avec la collaboration des directeurs de services et des autres fonctionnaires ou employés de la municipalité ;

Considérant que tout employé est, en tant que fonctionnaire de la Municipalité, dans l'obligation de respecter le *Code municipal du Québec* ;

Considérant qu'un employé va à l'encontre du *Code municipal du Québec* en refusant les directives du directeur général ;

Considérant que lorsqu'un employé s'enferme dans le mutisme et qu'il persiste, cela nuit aux bons fonctionnements de l'administration municipale ;

En conséquence il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par monsieur Stéphane Quirion ;

Que le conseil accorde au directeur général le pouvoir de suspendre un employé municipal qui fait acte d'insubordination.

Que le directeur général a le droit d'utiliser ce pouvoir lorsqu'il jugera opportun de l'appliquer.

Le vote est demandé Pour : 5
Contre : 1

La résolution est adoptée à la majorité

25- COURT MÉTRAGE DANS LE PETIT SHENLEY

Sujet non traité

26- INSTALLATION DU SERVICE INTERAC

2018-10-387 **Considérant** qu'après quelque proposition faite par des citoyens la Municipalité, celle-ci à décider d'offrir un service de paiement direct (Interac) aux contribuables lorsqu'ils veulent payer directement leur dû au comptoir de l'Hôtel de Ville ;

En conséquence il est proposé par monsieur Charles Bolduc, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le soleil autorise l'installation d'un système de paiement direct (Interac) à l'Hôtel de Ville de la Municipalité.

Le projet sera testé quelque mois et celui-ci sera conservé ou retirer selon l'utilisation qui en sera faite.

27- AUTORISATION ACHAT DE TIMBRES (2 125,00 \$ + TX)

2018-10-388 **Considérant** que le conseil prévoie procéder à l'envoi de plusieurs informations aux contribuables de la Municipalité ;

Considérant que l'envoi de l'information ciblé requerra beaucoup de timbres et ce, pour un coût de 2 125,00 \$ plus taxes ;

En conséquence il est proposé par monsieur Alain Carrier, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'achat de timbres pour un montant de 2 125,00 \$ plus taxes.

28- QUOTE-PART 2018 POUR OMH

2018-10-389 **Considérant** l'entente intervenue entre la Société d'habitation du Québec, la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley et l'Office municipal d'habitation de Ville de Saint-Georges dans le cadre du programme Accès Logis ;

Considérant que cette entente fait en sorte que la Municipalité subventionne financièrement le programme à hauteur de 10% pour chaque loyer (au nombre de 4) ;

Considérant que l'entente coûte à la Municipalité 1 191,00 \$ plus taxes pour un an ;

En conséquence il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par monsieur Charles Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le paiement de 1 191,00 \$ plus taxes pour le programme Accès Logis. Ce montant couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

29- RENOUELEMENT D'ENTENTE PSL POUR LES DÉFIS SAINT-HONORÉ

2018-10-390

Considérant que la Municipalité subventionne 4 unités de logement pour le programme Accès Logis et que c'est l'organisme *Les Défis Saint-Honoré* qui en est bénéficiaire ;

Considérant que pour une reddition de compte, le conseil désire voir les derniers états financiers de l'organisme *Les Défis Saint-Honoré* ;

En conséquence il est proposé par monsieur Charles Bolduc, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil demande à l'organisme *Les Défis Saint-Honoré* de lui présenter leurs derniers états financiers.

30- SABLAGE DU STATIONNEMENT DE L'ÉGLISE

2018-10-391

Considérant la demande de la Fabrique Notre-Dame-des-Amériques pour le sablage du stationnement de l'église pour la saison hivernale ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Carrier, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise les travaux publics de la Municipalité à effectuer le sablage du stationnement de l'église pour la saison hivernale 2018-2019.

31- DEMANDE DE GRATUITE DE LA FABRIQUE POUR ACTIVITÉ-BÉNÉFICE

2018-10-392

Considérant la demande de gratuité du conseil d'administration de la Fabrique pour une salle dans laquelle ils voudraient tenir une activité bénéfice ;

En conséquence il est proposé par monsieur Alain Carrier, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents°;

Que le conseil autorise la Municipalité de prêter gracieusement une salle à l'organisme la fabrique pour la tenue d'une activité bénéfice.

32- POLITIQUE DE DÉPÔT POUR LES RÉSERVATIONS AU CENTRE MULTIFONCTIONNEL ET LES CARTES À PUCEloisir

2018-10-393

Considérant que la responsable des sports, et culture propose d'instituer un système de dépôt pour la location des locaux du Centre multifonctionnel ;

Considérant que la responsable des sports, loisirs et culture propose un système d'émission pour les cartes à puce ;

En conséquence il est proposé par monsieur Charles Bolduc, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil statue ce qui suit :

- Il y aura dorénavant, un dépôt de 10 \$ sera chargé pour les sports, et un dépôt de 50 \$ sera demandé pour les réceptions ;
- Les dépôts pourront être utilisés en cas de bris lors d'évènements et activités ou de non-retour de la carte à puce après une location. Si aucun bris n'est constaté, le dépôt pourra être appliqué sur le solde de la location.
- En cas de désistement, le dépôt sera remboursable à 20% si l'annulation a lieu 4 semaines ouvrables avant la réservation et la Municipalité conservera 30% de la valeur du dépôt pour couvrir les frais d'administration ;
- Aucune carte à puce ne sera émise pour les enfants de moins de 16 ans, car l'enfant est sous la responsabilité du parent. Le forfait familial comprendra 2 cartes à puce. Si la famille désire des cartes supplémentaires, elles seront monnayables au coût de 5\$ afin de couvrir les frais de cartes.

33- CONGE POUR DÉCÈS

2018-10-394

Considérant qu'une employée de la Municipalité vit actuellement le décès de l'un de ses proches ;

Considérant que l'employée n'a aucun avantage social, car elle travaille de manière ponctuelle pour la Municipalité ;

Considérant que le conseil désire tout de même de soutenir l'employée ;

En conséquence il est proposé par monsieur Alain Carrier, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil, en accord avec les Normes du travail, offre à l'employée les mêmes ayants droit qu'un employé à temps plein lors d'un cas de décès.

34- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

35- FERMETURE/AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2018-10-395

Il est proposé par monsieur Stéphane Quirion, appuyé par monsieur Charles Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit fermée.

Il est 22h10.

Dany Quirion, MAIRE

Serge Vallée, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SEC.-TRÈS.